



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze octobre à 20 heures 40 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 73 - Présents : 37 - Pouvoirs : 5 - Votants : 42

Présents : ALAIS I. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L FAVRE-DEREZ R. (pouvoir MACHEDA. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - CARREZ E. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - CURZILLAT L. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - TILLOY D. -

Excusés : ALESINA C. (pouvoir BOCQUET J.) - BERNARD-GRANGER N. (pouvoir ANSELME C.) - BOUCHET R. (pouvoir ROPHILLE C.) - BRUILLOT S. (pouvoir DELILLE M.) - CARRIER J-M. - P.) - (pouvoir BERNARD-GRANGER N.) - (pouvoir NOVEL C.)

Absents : ANDREOLI C. - ANTHOINE D. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - COICAUD C. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - DEMOLIS JP - DESBIOILLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAMBERSENS P - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - MARTIN N. - METRAL-BOFFOD M-L. - RIBIOLLET C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VILLEMAGNE M. - VINDRET R. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : RITTAUD A.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/10/2019

Date d'affichage : 08/10/2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2019 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau de cotation des postes de la collectivité, suite au comité technique en date du 9 octobre 2019, et selon les éléments diffusés en séance ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité à la convention de participation à la garantie « prévoyance maintien de salaire » avec l'opérateur retenu par le Centre de Gestion 74, à savoir la MNT groupe VYV, et **APPROUVE** la modification des bénéficiaires de cette prestation ;
- **VALIDE** la modification du régime des astreintes d'exploitation liées à la viabilité hivernale, applicable à compter du 15 novembre 2019 ;
- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de PLU (plan local de l'urbanisme) de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler la sollicitation d'une subvention à adresser au Ministère de la Culture (via la DRAC Auvergne Rhône Alpes), et ainsi à constituer le dossier correspondant, pour obtenir une aide financière afin d'assurer la pérennité la vocation artistique, pédagogique et culturelle de l'espace d'expositions « Phil'Arts » ;
- **VALIDE** le montant de 200 € annuels dans le cadre de la mise à disposition d'une salle communale à Evires au profit d'une activité sportive dispensée au profit des habitants du territoire ;

- **VALIDE** la sollicitation de subventions à adresser à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de projets communaux d'investissement à définir ;
- **VALIDE** les décisions modificatives budgétaires présentées en séance, conformément aux éléments transmis aux membres de l'assemblée délibérante préalablement à la séance ;
- **APPROUVE** le bilan 2018 des différentes acquisitions et cessions des biens et opérations immobilières effectuées par la commune ;

À 41 voix pour et 1 abstention :

- **VALIDE** les tarifs de vente de caveaux dans le cimetière de la commune déléguée d'Évires tels que présentés en séance : 2 130 € pour les caveaux de 2 places, et un montant de 4 260 € pour celui de 4 places ;
- **APPROUVE** le montant de 52 € par enfant pour la facturation à appliquer dans le cadre des frais de scolarité de deux enfants inscrits à la rentrée 2019-2020 suite à dérogation scolaire (école de Saint-Martin-Bellevue).

Affiché le : **23 OCT. 2019**

Le Maire
Christian ANSELME

